

*Questions au Feuilleton*

Dans l'intérêt du Parlement et des Canadiens, on devrait, me semble-t-il, répondre aux questions que les députés de l'opposition posent à la Chambre, indépendamment de ce que le gouvernement pense d'eux politiquement. Cette façon de faire va à l'encontre du but même des questions posées à la Chambre. On devrait y répondre dès qu'on possède les renseignements demandés. Il ne faudrait pas refuser ces renseignements au public et au Parlement pour la simple raison que quelqu'un en face n'aime pas la tête de quelqu'un de ce côté-ci. C'est, à mon avis, une bien piètre excuse. Si on persiste à traiter les questions de cette manière, il n'est pas étonnant que tant de questions restent sans réponse pendant des mois. Il est grand temps qu'on fasse bien comprendre à la Chambre que des questions sont pendantes depuis un an, certaines depuis presque deux ans, dont celles que j'ai mentionnées. De toute évidence, le gouvernement possède les renseignements et il a eu tout le temps nécessaire pour les compiler. S'il les retient, c'est uniquement parce que, sur le plan politique, ils sont embarrassants. C'est, à mon avis, une bien piètre excuse, et le gouvernement devrait respecter le processus parlementaire.

**M. Goodale:** Monsieur l'Orateur, l'explication gratuite que vient de donner le député quant aux raisons imaginaires pour lesquelles il n'a pas encore obtenu de réponses à ces questions n'est rien de moins que gratuite et imaginaire. Il importe de faire remarquer que le dernier jour de la dernière session du Parlement, nous étions en mesure de fournir les réponses à presque 600 questions inscrites au *Feuilleton*, sauf erreur. Ce jour-là, l'automne dernier, j'ai demandé le consentement unanime de la Chambre pour nous permettre de répondre à ces questions; le consentement unanime a été refusé, notamment par le député de Leeds. Aussi, il a été impossible de répondre à ces questions à ce moment-là.

On a prétendu que ce n'était vraiment pas grave, parce tout ce que nous avions à faire, c'était de changer les dates et les numéros des questions, de les photocopier à nouveau et de les déposer à la Chambre quelques jours plus tard. Ce processus, comme le savent ceux qui m'ont précédé au poste de secrétaire parlementaire, n'est pas si simple; il faut reprendre les questions. Cela représente beaucoup de travail, car, dans la plupart des cas, il ne s'agit pas de courtes questions d'une ligne nécessitant une réponse d'une ligne. Il s'agit souvent de questions multiples qui s'adressent non pas à un seul ministre ou organisme, mais probablement à 40 organismes ou plus. Il nous faut un certain temps pour reprendre ces réponses et les mettre à jour, afin de tenir compte des changements qui se sont produits dans l'intervalle, et de nous assurer qu'elles sont complètes et précises sous tous rapports. Il ne s'agit donc pas seulement de faire des copies au xérox.

J'ai signalé à la Chambre l'automne dernier que le seul fait de n'avoir pu donner les réponses le dernier jour de la dernière session a coûté probablement, en main-d'œuvre et en matériel de bureau, environ \$170,000. Bon nombre d'entre elles figuraient au *Feuilleton* de la nouvelle session du Parlement avec 2,300 nouvelles questions. C'est donc un travail énorme.

Sauf erreur, au début de cette semaine, il y avait eu environ 2,700 questions d'inscrites au *Feuilleton* depuis l'ouverture de la session l'automne dernier. Fait significatif, près de 70 p. 100 de ces questions ont obtenu réponse jusqu'ici, ce qui veut dire qu'il n'en reste donc plus beaucoup. Beaucoup ne figurent au *Feuilleton* que depuis quelques semaines, alors que plusieurs

[M. Cossitt.]

questions multiples sont apparues, ajoutant ainsi à la liste des questions auxquelles il faut répondre. Il n'y en a plus beaucoup qui figurent au *Feuilleton* depuis longtemps. Je peux assurer à Votre Honneur, à la Chambre et aux députés qui ont exprimé des inquiétudes à ce sujet aujourd'hui et par le passé, que nous tentons de répondre à toutes les questions le plus rapidement possible.

● (1520)

**M. l'Orateur:** Les autres questions peuvent-elles rester au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Leeds (M. Cossitt) avait la parole pour invoquer le Règlement.

**M. Cossitt:** Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour corriger une erreur que le secrétaire parlementaire a faite, je crois, en me citant.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Cossitt:** Il m'a prêté des paroles que je n'ai pas prononcées et je pense avoir le droit de les corriger.

**M. l'Orateur:** Il s'agit peut-être d'une querelle entre les parties, qui pourra être réglée une autre fois. Chacune s'est prononcée sur le rappel au Règlement, et la procédure ne permet pas d'aller plus loin.

**M. Cossitt:** Alors, je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** Le député de Leeds (M. Cossitt) a la parole pour soulever une question de privilège.

**M. Cossitt:** Monsieur l'Orateur, je ne veux pas empiéter davantage sur le temps de la Chambre, mais je tiens à dire, en toute déférence, que les questions mentionnées par le secrétaire parlementaire ne sont pas celles auxquelles j'ai fait allusion. Je trouve donc que mes propos ont été déformés.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Leeds conteste les propos du secrétaire parlementaire, cela saute aux yeux. Il s'agit donc d'un litige qui doit être réglé par la voie d'un débat et non pas d'un rappel au règlement ni d'une question de privilège.

\* \* \*

## LA MOTION D'AJOURNEMENT SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur:** Voici les questions qui seront soulevées à 6 heures ce soir, conformément au changement d'horaire convenu pour le mois de juin: le député de Toronto-Lakeshore (M. Robinson)—La santé—La réglementation possible de l'usage du tabac; le député de Pembina (M. Elzinga)—La Société centrale d'hypothèques et de logement—La base de répartition des fonds entre les provinces; et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—Les affaires des anciens combattants—Demande de restauration aux taux de 1972 de la valeur de la pension d'invalidité.

Il y a un certain temps, l'honorable représentante de Vancouver Kingsway (Mme Holt) a soulevé la question de privilège au sujet de la diffusion de certains faits concernant l'activité du sous-comité des pénitenciers. J'ai dit à ce moment-là qu'il vaudrait peut-être mieux laisser cette question en suspens, tant que ce sous-comité n'aurait pas déposé son rapport à la